

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange RICOH Garment Ink Cartridge C Type 1

Numéro d'enregistrement -

Synonymes Aucun(e)(s).

No. FDS 257064

Date de publication le 29-Octobre-2020

Numéro de version 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Formation d'images de l'imprimante ou du copieur. produit à base d'encre Cartouche d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Ricoh France

Adresse 7-9 Avenue Robert Schuman, Parc Icade Paris-Orly Rungis, 94150 Rungis, France

Téléphone 0 892 012 012 (0.80€TTC/mn)

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)145 42 59 59

E-mail environnement@ricoh.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence +33 (0)145 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Résumé des dangers Donnée inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Donnée inconnue.

Intervention Donnée inconnue.

Stockage Donnée inconnue.

Élimination Donnée inconnue.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Eau	55 - 75	7732-18-5 231-791-2	Exempter	-	
Classification : -					
Humectant	20 - 30	Confidentiel	Confidentiel	-	
Classification : -					

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Éthylène glycol	1 - 10	107-21-1 203-473-3	01-2119456816-xxxx	603-027-00-1	#
Classification : Acute Tox. 4;H302, STOT RE 2;H373					
Pigment organique (Copper compound)	1 - 10	Confidentiel -	Confidentiel	-	
Classification : -					
Additive agents	<5	Confidentiel -	Confidentiel	-	
Classification : -					

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Remarques sur la composition Ce produit ne contient aucunes des RoHS2 substances suivantes en tant qu'ingrédients. Cadmium, chrome hexavalent, mercure, plomb, polybromobiphényles (PBB), polybromodiphényles (PBDE), esters de phtalate (DEHP, BBP, DBP et DIBP), SVHC (substances extrêmement préoccupantes : publié par ECHA).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Ingestion En cas d'ingestion : en cas de malaise, contacter un centre anti-poison/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée inconnue.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau. Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés Donnée inconnue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Donnée inconnue.

Méthodes particulières d'intervention Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Donnée inconnue.
Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer conformément à toutes les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques Donnée inconnue.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Aucune mesure de précaution particulière n'est requise au-delà de bonnes pratiques d'hygiène courante. Voir les conseils de protection personnelle supplémentaires pour la manipulation de ce produit dans la rubrique 8.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Donnée inconnue.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	VLE	104 mg/m3	Vapeurs.
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	40 ppm	Vapeurs.
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	52 mg/m3	Vapeurs.
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	20 ppm	Vapeurs.
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)		

UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Type	Valeur
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	VLCT	104 mg/m3
		40 ppm
	VME	52 mg/m3
		20 ppm

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Donnée inconnue.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition

France – INRS : Désignation « Peau »

Éthylène glycol (CAS 107-21-1)

Résorption via la peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Donnée inconnue.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Porter un équipement de protection adéquat. If necessary,

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Si nécessaire,

Protection de la peau

- **Protection des mains** Si nécessaire, Porter des gants appropriés.

- **Autres** Si nécessaire, Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Risques thermiques Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène Donnée inconnue.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Donnée inconnue.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Cyan
Odeur	De type acrylique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	8 - 10
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	Environ ,0,011
Température pour la viscosité	25 °C (77 °F)
Propriétés explosives	Ce produit est considéré comme un matériau non explosif dans des conditions normales d'utilisation.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.

9.2. Autres informations

Densité	Environ ,1,1
Inflammabilité	Ininflammable
COV	45 - 75

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	Sans objet.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Donnée inconnue.
------------------------	------------------

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.

Contact avec les yeux	Donnée inconnue.
Ingestion	Donnée inconnue.
Symptômes	Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèce	Résultats d'essais
RICOH Garment Ink Cartridge C Type 1		
Aiguë		
Oral		
DL50	Rat	>= 5000 mg/kg OECD TG423

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation/corrosion – Peau

RICOH Garment Ink Cartridge C Type 1	0, 1,0 or below Remarques: OECD TG404
--------------------------------------	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Donnée inconnue.

Sensibilisation respiratoire Donnée inconnue.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation

RICOH Garment Ink Cartridge C Type 1	0, Non sensible à la peau (Souris) Remarques: OECD TG429
--------------------------------------	--

Mutagenicité sur les cellules germinales

Mutagenicité

RICOH Garment Ink Cartridge C Type 1	0, Négatif Remarques: Test de Ames
--------------------------------------	---------------------------------------

Cancérogénicité

RICOH Garment Ink Cartridge C Type 1	0, This product does not contain the carcinogenic substances which are listed on NTP, IARC and OSHA.
--------------------------------------	--

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction

RICOH Garment Ink Cartridge C Type 1	0, Ne contient pas de substances répertoriées comme dangereuses pour la santé reproductive.
--------------------------------------	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Donnée inconnue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Donnée inconnue.

Danger par aspiration Donnée inconnue.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Donnée inconnue.

Autres informations Donnée inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit	Espèce		Résultats d'essais
RICOH Garment Ink Cartridge C Type 1			
Algues	CI50		> 100 mg/l, 72 hr
Aquatique			
Aiguë			
Crustacé	CE50	Daphnie	> 100 mg/l, 48 hr
Poisson	CL50	Poisson	> 100 mg/l, 96 hr

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée inconnue.

**Coefficient de partage
n-octanol/eau (log Kow)**

Éthylène glycol

-1,36

**Facteur de bioconcentration
(FBC)** Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée inconnue.

**12.5. Résultats des évaluations
PBT et vPvB** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Donnée inconnue.

Emballage contaminé Donnée inconnue.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

**Informations / Méthodes
d'élimination** Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations
locales/régionales/nationales/internationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**14.7. Transport en vrac
conformément à l'annexe II de la
convention Marpol 73/78 et au
recueil IBC** Donnée inconnue.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses
modifications**

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I,
partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I,
partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I,
partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et
ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants,
Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par
l'ECHA**

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Réglementations nationales Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Donnée inconnue.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations Donnée inconnue.

Références Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique
HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses
s Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)
États-Unis. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques
Communication des dangers des produits chimiques JIS Z 7253:2012 basée sur le SGH – Étiquetage et Fiche de données de sécurité (FDS)
Taïwan. LEP. (Normes relatives à l'atmosphère sur le lieu de travail issu de matières dangereuses)
) Société japonaise de santé professionnelle, limites d'exposition professionnelle recommandées
Classification japonaise des produits chimiques JIS Z 7252:2014 basée sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Donnée inconnue.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations de révision Identification du produit et de l'entreprise : noms commerciaux de substitution
Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation
Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples
Propriétés toxicologiques : Données toxicologiques
Informations écologiques : Écotoxicité
Informations réglementaires: Informations réglementaires
GHS: Classification

Informations de formation Donnée inconnue.